

régnant, nommait le duc de Damville son vice-roi et son lieutenant général "en tout le pays d'Amérique et par de là". Le reste du document renferme une délégation de pouvoirs, d'où il est facile d'inférer que le titre de vice-roi n'était pas en vain mot.

Les mêmes lettres rappellent que les provisions accordées au même duc de Damville, à la date du mois de novembre 1644, étant devenues surannées, devaient être, en vertu des présentes, considérées comme une revivification de pouvoirs à l'encontre de tout ce qui pourrait être dit ou fait. La conduite du roi, en cette circonstance, s'explique par le fait que la compagnie de la Nouvelle-France s'était opposée énergiquement à l'enregistrement des lettres de 1644. Elle prétendait que le pouvoir de vice-roi ne pouvait pas s'étendre au Canada, où elle était reine et maîtresse. Du reste, disait-on, la compagnie avait remboursé le duc de Ventadour des sacrifices d'argent qu'il avait faits pour s'assurer la vice-royauté.

Quoi qu'il en soit des attributions du vice-roi d'Amérique, il est clair que dans l'idée du roi, le nouveau titulaire devait être considéré comme le successeur, après un interrègne de dix-sept ans, du duc de Ventadour, qui, depuis, était entré dans l'état ecclésiastique, et qui vécut assez longtemps pour connaître le nom de son successeur.

Le duc de Damville mourut à Paris, le 9 septembre 1661, après avoir abandonné ses fonctions vice-royales au mois d'août de l'année précédente. Ce fut le marquis de Feuquières qui le remplaça, à la date du 30 août 1660.

Isaac du Pas, fils de Manassès du Pas, était lieutenant des armées du roi, conseiller d'Etat ordinaire et lieutenant général en chef de l'évêché et province de Toul. Le 16 août 1661, Louis XIV lançait un arrêt portant révocation des concessions faites antérieurement des terres et pays de l'Amérique, de l'Afrique et des Indes orientales qui n'étaient pas encore établis. Le roi en était venu à cette conclusion, d'après les représentations qui lui furent faites à ce sujet par le marquis de Feuquières. Dans ce document royal, le marquis est reconnu comme vice-roi et lieutenant général représentant la personne du roi dans toute l'étendue de l'Amérique, tant septentrionale que méridionale.

Dans le récit qui nous a laissé de son voyage en France, Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, mentionne à plusieurs reprises le nom du marquis de Feuquières :

"J'ai oublié de dire, écrit-il, que M. de Lauson étant repassé en France, en 1657, et faisant ses visites à Paris, alla voir M. le marquis de Feuquières, qui était pour lors vice-roi de toute l'Amérique ; et en parlant de l'état du pays et de la guerre que les Iroquois nous y faisaient, il lui raconta le siège des Trois-Rivières, lui fit voir la lettre que je lui

avais é
de tout
demand
répondit
faisait h
de m'en
mon dev
lettre tr
le roi et
connaîtr
ma fave
pourquoi
gna qu'il
roi."

Que
en Allen
1661, cor
chal de
Canada,
pour pou
d'Estrade

En)
dant son
Tracy le
l'Amérique
M. de Tru
puis aux
partout e
conseillers
le 26 févr
que le 5
en Canad
s'en retour
tants et le

La m
ses fonctio
nomma po
et vice-am
et un ans.

1 Né en
2 Sa con
cachet, du
lieutenant g